

DES RÉPONSES, MAINTENANT!



FO sur le terrain pour la
défense des droits des
travailleurs (p. 4 à 7)

La pénurie de médicaments ou
les conséquences d'une course
au profit (p. 11 à 14)

L'activité de formation des
militants retrouve des couleurs
et se modernise (p. 18)

DR



p. 4 à 8

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 8)

Sur le terrain, pour la défense des droits, FO est là

- Bridgestone : FO revendique le maintien de l'activité sur le site.
- Figeac Aéro : FO exige un PDV ouvert à tous les salariés.
- Biopath Unilabs : quatre jours de grève et une belle victoire pour FO.
- Restauration collective : pour combattre les restructurations, des délégués FO ultra-formés.
- Schneider Electric : FO défend les emplois menacés par des délocalisations.

Budget 2021 : les effectifs toujours malmenés à l'État

Fonction publique : ouverture des discussions sur la protection sociale complémentaire

//// DROIT (page 9)

- RSS et protection contre le licenciement.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Pénurie de médicaments : une course à la rentabilité au mépris de la santé.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- FMI : le maintien des pays pauvres dans la spirale de l'endettement.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 19)

- Ségur de la Santé : FO demande son extension au-delà de l'hospitalière.
- Formation : FO est la première organisation à en faire en ligne.
- Élections TPE : FO aux côtés des salariés du notariat.

//// CONSOMMATION (page 21)

- Utilisateurs de VTC : bien connaître vos droits.

//// HISTOIRE (page 22)

- Bernard Mourgues nous a quittés.
- L'IREs : un outil de poids et de choix pour FO.

//// PORTRAIT (page 23)

- Charles, un infirmier qui conjugue passion du métier et revendications.

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction :
C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Chiclet, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2020.
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier
Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

HOMMAGE À SAMUEL PATY

Instruire, protéger, informer, rire, sortir et vivre libres entre amis, hommes et femmes, ne pas croire ou croire différemment... c'est ce que l'attentat terroriste – l'assassinat horrible de Samuel Paty – et ceux qui l'ont précédé voudraient empêcher en terrorisant et mettant en cause la République, ses fondements, dont la laïcité et la démocratie.

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière – FO – a toujours affirmé son attachement indéfectible à la République, une et indivisible, laïque, et au rôle de l'instruction publique.

Si nous agissons, bien sûr en tant que syndicat, sur le terrain économique et social, pour l'émancipation des salariés contre toute

forme d'exploitation, nous savons que l'émancipation demande de combattre l'ignorance, de permettre à tout un chacun de devenir un citoyen libre, en accédant au savoir, en exerçant son esprit critique.

C'est ce que voulait Samuel Paty pour les enfants à qui il enseignait. C'est la raison de l'expression immédiate de la confédération, nous replongeant – à nouveau malheureusement – dans la sidération des attentats de 2012, puis de janvier 2015 contre les dessinateurs journalistes de *Charlie*

Hebdo, l'assassinat de policiers, dont Ahmed Merabet, des personnes de l'Hyper Casher pour leur supposée religion juive, d'un prêtre, ceux de novembre 2015 au Bataclan et aux terrasses des cafés, puis à Nice en 2016, et la tentative récente devant les ex-locaux de *Charlie Hebdo*...

Nous étions présents dès samedi devant l'école de Samuel

Paty, et dans les nombreux rassemblements organisés depuis. Nous étions place de la République dimanche. Pour exprimer notre engagement pour l'instruction publique, laïque, pour la défense sans faille des enseignants et personnels de l'Éducation nationale, et plus largement de l'ensemble des agents publics.

Parce que leur rôle est essentiel,

et notre attachement doit l'être, pour combattre l'ignorance dont se nourrissent l'intolérance, l'obscurantisme, la barbarie. Ce combat est essentiel pour la démocratie, pour la liberté syndicale à laquelle est associée la liberté d'expression. Il est essentiel à l'indépendance syndicale. Celle-ci exige l'aptitude de chacun et chacune de nos adhérents à pouvoir s'exprimer, prendre part au débat, librement, en préservant son libre-arbitre, en se forgeant sa propre analyse et sa propre opinion, sans céder aux pressions et influences extérieures.

***Combattre l'ignorance
dont se nourrissent
l'intolérance,
l'obscurantisme,
la barbarie***

Forts, toujours, de nos principes et convictions, nous entendons bien poursuivre en toute indépendance, avec détermination, notre action pour la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés. À ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter d'être parvenus à ce que les cinq confédérations s'expriment conjointement en s'adressant au Premier ministre et au président de la République, notamment pour revendiquer l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage et le non-retour de celle des retraites, et exiger des contreparties – en matière d'emplois, de salaires et de garanties collectives – aux aides publiques.

Et nous devons rappeler notre attachement au statut général de la fonction publique, dont l'objet est de préserver les fonctionnaires et agents publics des pressions extérieures et de garantir ainsi la neutralité de la fonction publique et l'égalité de traitement des citoyens. Cela vaut à l'école, à l'hôpital, comme dans toutes les administrations et services publics. C'est pourquoi aussi nous revendiquons les moyens matériels et en personnels qui rendent effectives les protections conférées par le statut.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Sur le terrain, pour la défe

FO n'a de cesse de porter au plan national ses revendications : une modification du système d'activité partielle APLD, qui pour l'instant autorise les PSE; pour les salariés contaminés par la Covid-19, la reconnaissance en maladie professionnelle; un ANI sur le télétravail; la hausse des salaires; l'abandon de la réforme de l'Assurance chômage; le retrait des ordonnances post-confinement, entre autres... FO est aussi plus que jamais présente dans les entreprises pour faire respecter, avec ses syndicats, les droits des travailleurs et leurs emplois, encore plus malmenés depuis la crise sanitaire. Aperçu d'une lutte quotidienne.

que les revendications de FO restent les mêmes : « *Le maintien de l'activité sur le site et la recherche d'un repreneur. À défaut, il nous faudra négocier le congé de formation et d'accompagnement de retour à l'emploi ainsi que l'indemnité supra-légale.* » Si malgré l'ampleur des réactions, y compris celles du gouvernement, Bridgestone a maintenu, dans un premier temps, sa décision, le groupe va se pencher sur le scénario proposé par la ministre de l'Industrie. En effet, celle-ci a présenté le 19 octobre, à Bercy, aux élus et représentants syndicaux, dont FO, un plan pour tenter de sauver l'usine et une partie des salariés.

M. P.



Laser Fusion (Nièvre) : heures sup' et activité partielle en même temps!

● Laser Fusion, entreprise nivernaise de découpe laser industrielle de moins de trente salariés, à Coulanges-lès-Nevers, a placé son service administratif en chômage partiel en septembre, tout en recourant à des heures supplémentaires pour celui de la production. Le premier s'est donc retrouvé avec plus de travail, devant traiter en moins de temps les conséquences d'un surcroît de production venant du second. En début d'été, FO, qui via son DS avait fait convoquer un CSE extraordinaire, avait réussi à stopper une première tentative, mais cette fois-ci les deux services concernés étaient différents, ce qui n'est pas

Bridgestone : FO revendique le maintien de l'activité sur site

● Les premières négociations se sont déroulées les 6 et 8 octobre à Béthune, chez le fabricant japonais de

pneumatiques, qui a annoncé la fermeture du site. Prévues sur cinq mois, elles ont débuté juste après une manifestation de solidarité dans la ville le 4 octobre et à la suite de la signature avec la direction d'un accord de méthode, le 21 septembre. « *D'entrée, on a perdu un temps fou sur des questions de méthode, mais on a signé un accord de calendrier* » sur les thèmes de négociation, indique Fabrice Boudart, délégué syndical et secrétaire de FO-Bridgestone. Il souligne

ense des droits, FO est là!

interdit par les ordonnances dites Covid. C'est « un moyen d'abaisser le coût du travail en se servant du système », s'indignait Olivier Vavon, secrétaire général de l'UD FO de la Nièvre (58), fustigeant, lors du dernier CCN de FO, cette pratique qui prend de l'ampleur.

M. P.

Médico-social : à Mindin comme ailleurs, FO lutte pour l'obtention des mesures Ségur

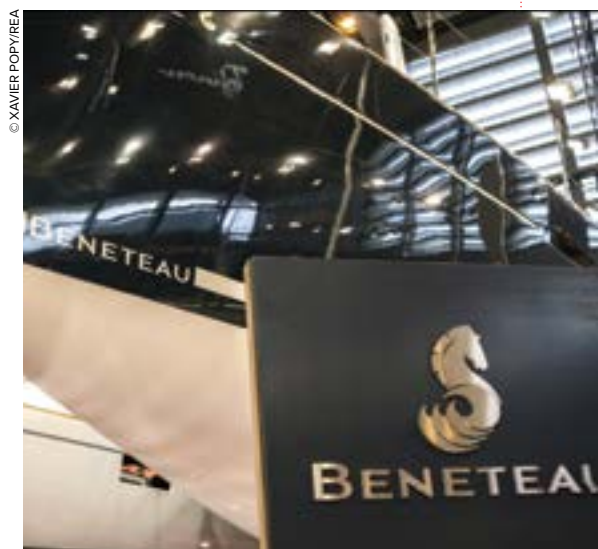
« Pas de Ségur bis, nous voulons être intégrés au premier Ségur », martèle le secrétaire de FO-Santé de Loire-Atlantique, Yann Le Fol : « Les 40 000 agents exclus de cet accord, alors qu'ils appartiennent à la fonction publique hospitalière, doivent avoir les mêmes conditions que leurs collègues des hôpitaux et des Ehpad. » FO exige « 183 euros tout de suite » pour « tous les oubliés du médico-social » et « les

850 agents du site de Mindin », à Saint-Brévin-les-Pins. FO, qui y est mobilisée depuis juillet, a mené une grève le 8 septembre assortie d'un blocage du pont de Saint-Nazaire-Mindin, sur lequel est prévu un barrage filtrant et un tractage le 5 novembre. À cette date, FO-SPSS, qui a obtenu l'ouverture le 12 octobre de travaux sur l'extension du Ségur, organisera une journée de grèves et de manifestations si le gouvernement ne répond pas aux revendications.

M. P.

Beneteau : grande inquiétude pour les emplois vendéens

Jusqu'à 760 emplois menacés en France (14% des effectifs). En annonçant sa restructuration, le groupe nautique Beneteau a glacé la Vendée qui concentre dix des dix-sept sites français. « Depuis la crise, Beneteau s'est déjà séparé de 400 à 600 intérimaires dans le département », rappelle Philippe Rocheteau, secrétaire de l'UD FO. La Vendée va subir la ferme-



ture de l'usine de Luçon (15 salariés) et la « mise en sommeil » de celles de Châlans et de L'Herbaudière (à Noirmoutier), dont les effectifs (395 au total) vont être redéployés, en partie. L'industriel promet un reclassement aux ouvriers, pas à tous les personnels administratifs et des bureaux d'études. « De 380 à 460 salariés hors production en France risquent d'être licenciés, outre les ouvriers qui refuseront les mobilités contraintes », comptabilise la représentante FO, Morgane Mao. Les négociations portent sur un accord PSE, d'activité partielle longue durée, de performance collective.

E. H.

Aides publiques :

FO exige une contrepartie en termes d'emploi

Le plan de relance, doté de 100 milliards d'euros, a ranimé le débat sur l'utilisation faite par les entreprises des aides publiques. La ministre du Travail a proposé le 5 octobre, lors d'une réunion de suivi, d'ajouter obligatoirement ce thème à la séance annuelle d'info-consultation du CSE sur les orientations stratégiques.

« Une simple information des élus, cela ne nous satisfait pas », réagit Karen Gournay, secrétaire confédérale FO chargée de

la négociation collective. *L'avis ne serait pas liant car le patronat s'y oppose et s'il est rendu après l'octroi des aides, c'est inutile. Nous voulons des contrôles et des sanctions.* » Elle rappelle aussi que la BDES est rarement exhaustive et exploitable, faussant l'information des élus. Syndicats et patronat sont invités à faire des propositions pour la prochaine réunion courant novembre. FO exigera notamment un engagement en termes d'emploi pour l'octroi d'aides publiques.

C. J.

Sur le terrain, pour la défe

Chesneau : FO négocie les meilleures conditions possibles pour l'APLD

● L'entreprise Chesneau, à Sarrey (Haute-Marne), travaillant à 95% pour l'aéronautique, ne tourne plus qu'à 30% de son activité et des ruptures conventionnelles ont été proposées. Sur quatre-vingt-trois salariés, treize sont déjà partis, certains via une démission, indique le secrétaire général de l'UD FO, Philippe Cousin. La direction, précise de son côté le DS FO Thierry Aubertin, « supprimerait une vingtaine d'emplois en cas d'acceptation, probable, par la Direccte de sa demande d'APLD », l'activité partielle de longue durée devant débuter au 1^{er} novembre. FO négocie « les meilleures conditions possibles pour cette APLD » qui a fait l'objet d'un accord d'entreprise signé le 9 octobre.

M. P.

Figeac Aéro : FO exige un PDV ouvert à tous les salariés

● L'équipementier aéronautique, dont plus de 50% des 1800 salariés français sont au chômage partiel depuis mars, restructure ses usines tricolores, après avoir supprimé à l'international 33% de ses

D.R.



effectifs (600 emplois). Sur son site de Figeac (Lot), il négocie un PSE intégrant un plan de départs volontaires (PDV), qui vise à supprimer un tiers des effectifs : 320 postes sur 966 en CDI. « Le PDV doit être ouvert à tous les salariés, pas seulement à ceux dont le poste est supprimé », exige Frédéric Bessières, délégué FO, qui souhaite aussi des mesures d'âge pour éviter les départs contraints. La signature de FO, majoritaire à 50,25%, sera indispensable pour instaurer, ainsi que la direction le veut ensuite, l'activité partielle longue durée.

E. H.

Chez LU, FO mobilisée pour les salaires et les emplois

● L'usine LU-Mondelez de Jussy, dans l'Aisne, est à l'arrêt depuis un incendie survenu le 3 septembre. FO, majoritaire, se bat pour obtenir de la direction un engagement sur le maintien des salaires et des 140 emplois jusqu'à la reprise de l'activité. Les syndicats redoutent une dé-

localisation, alors que Jussy est la seule usine du groupe à fabriquer le Napolitain mini. Une partie de la production a déjà été transférée vers Besançon, l'Italie et le Maroc.

Selon François Pozzo di Borgo, secrétaire de l'UD FO, la direction a garanti des salaires à 100%, éléments variables compris, jusqu'à fin 2020. Au-delà, ce serait moins clair. La production pourrait être relancée partiellement à partir du premier trimestre 2021, avec 66 salariés. *Quid* des autres? Les élus attendent aussi avec inquiétude les résultats d'expertise sur la viabilité de la structure.

C. J.

Bergams : l'abaissement du coût du travail par référendum

● Le syndicat FO et les autres membres de l'intersyndicale s'y étaient opposés. Bergams (produits

ense des droits, FO est là!

alimentaires, groupe Norac), à Grigny (Essonne), a fini par faire valider de peu deux accords non majoritaires, l'un sur le chômage partiel (APLD) et l'autre sur la diminution des rémunérations et l'augmentation du temps de travail (via un APC), grâce à un référendum d'entreprise organisé le 16 octobre dans des conditions plus que contestables. Outre une entorse au protocole et un chantage à l'emploi, la direction du premier employeur de la ville avait engagé des moyens disproportionnés, se payant même une armada de traducteurs (29 nationalités pour quelque 300 salariés), a dénoncé le secrétaire général de l'UD FO-91, Christophe Lecomte, pour qui ces accords, même s'il y a une réelle baisse d'activité, visent à « *abaisser le coût du travail* ».

M. P.

Biopath Unilabs : quatre jours de grève et une belle victoire pour FO

Les 480 salariés de la société suisse de laboratoires Biopath Unilabs viennent de décrocher de belles avancées salariales, entre autres, après quatre jours d'une grève massivement suivie et lancée par FO, seul syndicat dans l'entreprise. Biopath Unilabs (quarante laboratoires et trois plates-formes en Île-de-France, qui assurent 5 000 à 8 000 dossiers par jour de tests RT-PCR) a dû négocier, se félicite la déléguée syndicale Savana Barat. FO a obtenu une hausse de 3% pour les salaires inférieurs à 2 100 euros brut et +1,5%

pour les autres, sans compter une prime (500 euros en octobre puis en décembre) pour les salariés en CDI et ceux en CDD à l'ancienneté de plus de six mois. Pour une ancienneté inférieure, la prime des CDD sera de 250 euros. FO a aussi obtenu la mise en place de la subrogation pour les arrêts maladie de plus de trois semaines, le maintien de la participation, équivalente à un treizième mois, pour 2021 et 2022...

V. F.

Restauration collective : pour combattre les restructurations, des délégués FO ultra-formés

Quelque 1500 suppressions d'emplois chez Compass Group France (12% des effectifs), 1533 chez Elior Entreprises (17%) et 335 dans sa filiale Arpège... Et la crainte d'une annonce chez Sodexo après la publication des résultats le 5 novembre! « *Des restructurations avec autant de destructions d'emplois, c'est inédit* », dénonce Gilles Garnes, coordinateur FO chez Elior Entreprises, où un projet de PSE a été annoncé le 1^{er} octobre. Le secteur prévoit que la baisse d'activité de 45% dans les cantines d'entreprise deviendra durable, à hauteur de 20%, avec le développement du télétravail. En alerte, la FGTA-FO a formé tout l'été les délégués à la négociation. Résultat, « *ils ont été les premiers à exiger en CSE l'activation du droit d'alerte économique. Des cabinets d'expertise les accompagnent* », note Nabil Azzouz, secrétaire fédéral.

E. H.

Schneider Electric : FO défend les emplois menacés par des délocalisations

L'équipementier, bien que solide dans la crise, profite de la restructuration de sa production tricolore d'équipements de moyenne tension, lancée mi-septembre, pour délocaliser. « *La moitié des 400 emplois qui seront supprimés s'explique par des délocalisations en Hongrie, Turquie, Inde et Indonésie* », précise Emmanuel Da Cruz, coordonnateur FO-groupe, qui dénonce une décision « *inacceptable* » et en porte-à-faux avec la stratégie de l'exécutif français de relocalisation des productions sensibles. Le projet, qui prévoit la fermeture de deux usines, à Lattes (Hérault) et à Saumur (Maine-et-Loire), et des transferts d'activités, sera conduit via trois PSE. FO, premier syndicat, a proposé le 7 octobre à la direction France des solutions au niveau du groupe maximisant les possibilités de reclassement.

E. H.



© HAMILTON/REA

Budget 2021 : les effectifs toujours malmenés à l'État

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 entérine la poursuite des suppressions d'emplois publics dans différents secteurs ministériels. Au nom de la réduction des dépenses et malgré la crise.

« **L**es suppressions d'emplois se poursuivent insidieusement », s'indignait récemment la Fédération générale des Fonctionnaires FO. Si le gouvernement indique que « les effectifs de l'État et de ses opérateurs sont stabilisés, voire en légère baisse » avec un solde global net de -157 emplois temps plein – cela notamment en faisant payer un lourd tribut aux opérateurs de l'État –, l'observation des schémas d'emploi de ce PLF 2021 suffit à révéler les suppressions réelles au sein de différents ministères. Quelque 2163 emplois disparaîtront

par exemple dans le périmètre de Bercy, soit la poursuite de la politique de suppressions d'emplois massives menée depuis des années au sein des ministères économiques et financiers. « L'annonce de nouvelles suppressions d'emplois (...) est inacceptable » pour FO-Finances, qui « condamne la disparition de 50 000 emplois à Bercy et dans le secteur semi-public en vingt ans ».

Les réformes structurelles au service des suppressions d'emplois

D'autres ministères sont visés : ainsi l'Agriculture-Alimentation perdrait 375 emplois, l'Éducation nationale-Jeunesse et Sports, quelque 120, la Transition écologique subirait une hémorragie de 947 emplois, tandis que 496 autres disparaîtraient au secteur travail, emploi et insertion... Comme chaque année, certains ministères sont, eux, déclarés prioritaires. En 2021, ce sera le cas de l'Intérieur,

de la Justice, des Armées et de l'Enseignement supérieur-Recherche. Le gouvernement explique que « la poursuite du renforcement des effectifs sur les missions prioritaires (...) est permise par l'optimisation des emplois résultant des projets de transformation du service public. Les réformes structurelles permettent d'améliorer la productivité et de dégager des économies d'échelle ». À l'instar de la loi de transformation du 6 août 2019 que FO a combattue, ces réformes visent surtout et toujours la réduction de la dépense publique, cela au prix des droits statutaires des agents, de leurs emplois entre autres. Sorte de cerise sur le gâteau, appartenir à un secteur dit prioritaire ne fait pas tout. Ainsi, déplore FO-Défense, « le compte n'y est pas pour les personnels civils (...). Non seulement ce gouvernement favorise l'emploi d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires, mais il réduit considérablement les mesures catégorielles pour ces derniers ».

Valérie Forgeront

Fonction publique : ouverture des discussions sur la protection sociale complémentaire

La première réunion du groupe de travail dédié au dossier « protection sociale complémentaire » (PSC) dans la fonction publique s'est tenue le 13 octobre, réunissant représentants des employeurs et syndicats, dont FO. Le 5 octobre avaient été publiés, enfin, deux rapports rédigés par l'IGF, l'IGAS et l'IGA. Des rapports critiques envers les employeurs publics et les évolutions de la PSC, affichant depuis quelques années moult opérateurs. « Ce qui ne nous a jamais plu », souligne Christian Grolier, pour FO-Fonction publique, précisant que la PSC doit prendre en compte la santé et la prévoyance.

Le cadre de la loi de transformation

S'annonçant chargée de questions à traiter (référencement de mutuelles, portage...) et compliquée, notamment par une diffé-

rence de situation entre l'État, la territoriale (36 000 employeurs) et l'hospitalière (les agents bénéficient statutairement depuis 1986 des soins gratuits), la discussion sur la PSC a lieu dans le cadre de la loi de transformation du 6 août 2019. Elle prévoit de redéfinir (avant le 31 mars 2021) la participation des employeurs à la PSC, ainsi que les conditions d'adhésion et de souscription des agents. Pour FO-Fonction publique, l'adhésion des agents à une mutuelle ne doit pas devenir obligatoire et la PSC doit concerner aussi les retraités. Plus largement, ajoute Christian Grolier, « une meilleure participation de l'État employeur à la PSC, au minimum 1,2 milliard d'euros, pour une participation, comme dans le privé, de 50% à la mutuelle, ne peut se faire en échange d'un abandon de la question salariale ».

Valérie Forgeront



RSS et protection contre le licenciement

Le représentant de section syndicale est protégé après la cessation de son mandat, s'il l'a exercé pendant douze mois au moins.

Par un arrêt du 30 septembre 2020 (n°19-12845), la Cour de cassation rappelle son inflexibilité sur les périodes de protection des délégués syndicaux et plus particulièrement du représentant de section syndicale.

Avec une ancienneté de vingt ans dans l'entreprise, un salarié se fait désigner représentant de section syndicale par une organisation syndicale le 6 juillet 2012. Le 5 juillet 2013, le même syndicat désigne un autre salarié en tant que représentant de section syndicale.

Le 13 décembre 2013, le premier salarié est licencié sans autorisation de l'inspection du travail et forme un recours en violation de son statut protecteur.

Son recours se fonde sur le fait que la lettre du syndicat notifiant à l'employeur la désignation du deuxième RSS ne précisait pas qu'il s'agissait de le remplacer dans son mandat. L'arrêt ne précise pas s'il a utilisé des crédits d'heures entre la

date de désignation du RSS et son licenciement.

Son mandat ne lui ayant pas été expressément retiré, il devait bénéficier de la procédure de licenciement propre aux salariés protégés, c'est-à-dire avec une demande d'autorisation effectuée auprès de l'inspection du travail. Mais la Cour de cassation n'est pas de cet avis. Elle relève que le deuxième RSS a été désigné par la même organisation syndicale et sur le même périmètre d'établissement.

Elle en conclut : « *La cour d'appel en a exactement déduit que cette notification valait notification de la cessation des fonctions jusque-là dévolues au salarié dès lors qu'une même organisation syndicale ne peut désigner qu'un représentant de section syndicale par entreprise ou établissement, conformément à l'article L 2142-1-1 du Code du travail, ce dont il résultait qu'à compter de cette date le salarié avait perdu à l'égard de son employeur le bénéfice de son mandat.* »

Ainsi, nul besoin de « rem-

CE QUE DIT LA LOI



L'article L 2142-1-2 du Code du travail dispose :
« *Les dispositions des articles L 2143-1 et L 2143-2 relatives aux conditions de désignation du délégué syndical, celles des articles L 2143-7 à L 2143-10 et des deuxième et troisième alinéas de l'article L 2143-11 relatives à la publicité, à la contestation, à l'exercice et à la suppression de son mandat et celles du livre IV de la présente partie relatives à la protection des délégués syndicaux sont applicables au représentant de la section syndicale.* »

L'article L 2411-3 dispose :
« *Le licenciement d'un délégué syndical ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail.*

Cette autorisation est également requise pour le licenciement de l'ancien délégué syndical, durant les douze mois suivant la date de cessation de ses fonctions, s'il a exercé ces dernières pendant au moins un an (...). »

placer » un RSS par un autre RSS, la simple nouvelle désignation d'un RSS vaut remplacement de l'ancien, à condition qu'il s'agisse du même syndicat et du même périmètre de désignation. De plus, le salarié avait été désigné le 6 juillet et par malchance remplacé le 5 juillet de l'année suivante, la Cour

de cassation a donc statué, par une interprétation à la lettre des textes, qu'il ne justifiait pas d'une année d'ancienneté dans le mandat (à vingt-quatre heures près!) pour pouvoir bénéficier de la protection spéciale attachée aux titulaires de mandats.

Dura lex sed lex

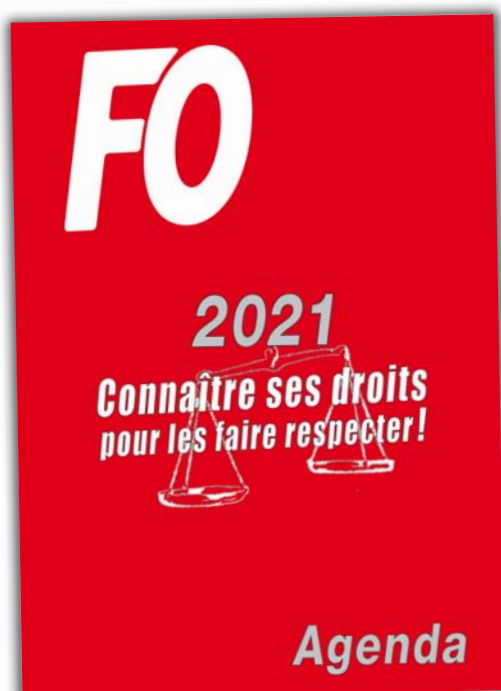
Secteur juridique

Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,80 €
* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 9,50 €
* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €
* format : 210 x 297 mm

Dans l'agenda 2021 vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

**Passez commande
auprès des délégués FO**

Pénurie de médicaments : une course à la rentabilité au mépris de la santé



La crise sanitaire liée à la Covid-19 a mis un coup de projecteur sur la dépendance de la France en matière de production de médicaments. Les pénuries ne cessent de s'aggraver depuis une dizaine d'années.

En 2019, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a relevé 1499 médicaments essentiels en difficulté ou rupture d'approvisionnement. Toutes les catégories sont touchées : anticancéreux, vaccins, corticoïdes, réanimation...

Si les raisons de ces pénuries sont multiples, l'une des principales causes réside dans la délocalisation de la production des principes actifs en Chine et en Inde pour raisons financières. Le gouvernement promet d'agir pour en finir avec cette dépendance qui met en danger la vie des patients. Il a notamment lancé un plan de relocalisation des industries de santé.

Pénurie de médicaments

une course à la rentabilité

Au printemps 2020, durant la période de confinement liée à la pandémie de Covid-19, les stocks de produits anesthésiants et de réanimation sont tombés tellement bas que le gouvernement a décidé de réquisitionner cinq molécules incontournables, dont le curare. Pour éviter les pénuries, un décret pris fin avril a réglementé l'achat et la distribution de ces substances dans les établissements de santé. De leur côté, pour éviter de taper dans les maigres réserves, les soignants ont préféré reporter des opérations non urgentes ou utiliser des solutions alternatives.

Le phénomène n'est pas nouveau. Les ruptures de médicaments en pharmacie ou à l'hôpital, de plus en plus fréquentes et durables depuis une dizaine d'années, existaient bien avant la pandémie de Covid-19 et concernent toutes les catégories : antibiotiques, corticoïdes, anticancéreux, vaccins...

L'ordre des pharmaciens parle de rupture lorsqu'un médicament vient à manquer pendant 72 heures dans au moins 5%



Le gouvernement promet du paracétamol « made in France »

Pour sortir de la dépendance sanitaire de la France vis-à-vis de pays tiers, le gouvernement a annoncé mi-juin le lancement d'un vaste plan de relocalisation des industries de santé. Et cela commencera par le paracétamol. Des travaux ont été engagés en ce sens entre l'État et les laboratoires pharmaceutiques Seqens, Upsa et Sanofi. L'objectif est de pouvoir, d'ici trois ans, produire, conditionner et distribuer la molécule en France. Les produits de santé sont l'un des cinq secteurs stratégiques retenus par le plan de relance du gouvernement pour bénéficier d'une aide à la relocalisation. Au total, près de 200 millions d'euros seront mobilisés en 2020 pour soutenir la localisation en France des activités de recherche et développement et de production de médicaments. Cette enveloppe sera amplifiée en 2021 pour soutenir de nouveaux projets. Le chef de l'État souhaite un « mécanisme de planification, de financement et d'organisation de la résilience industrielle française en matière de santé ». Le tout se fera en coopération avec l'Europe.

« Au niveau confédéral, FO souhaite une relocalisation de la production des médicaments en France pour garantir notre approvisionnement et notre indépendance, souligne Serge Legagnoa, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale. Ce sont aussi des enjeux économiques importants car ils permettent de recréer des emplois. Mais derrière, il faut accepter que le prix des médicaments soit

plus élevé, car le coût du travail n'est pas le même qu'en Asie, et il ne faudra pas rogner sur les salaires et les conditions de travail. » Selon la ministre déléguée à l'Industrie Agnès Pannier-Runacher, le surcoût de fabrication du principe actif du Doliprane serait de 20%.

Fin août, lors de la visite d'un laboratoire Seqens, Emmanuel Macron a également promis une réforme des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) des médicaments d'ici au 1^{er} janvier 2021. Cette procédure permet à des patients d'avoir recours à un traitement avant qu'il ait reçu son autorisation de mise sur le marché (AMM). L'objectif est de réduire les délais pour « innover plus vite ». Selon Brahim Aniba, secrétaire de la branche industrie à la fédération FO-Pharmacie, l'AMM est délivrée actuellement au bout de 515 jours en France en moyenne contre une centaine de jours ailleurs, comme en Belgique. Autre geste envers le secteur, le chef de l'État a également évoqué une réduction de « l'effort qui est demandé chaque année aux entreprises du médicament de 300 millions d'euros pour le prochain plan de finance ».

Le décret sur un stock plancher n'est toujours pas paru

À l'été 2019, la ministre de la Santé Agnès Buzyn avait déjà établi une feuille de route 2019-2022 pour « lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médi-

é au mépris de la santé

n France »

« *caments en France* ». L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) assure également lutter contre les acteurs du secteur qui ne respectent pas les règles. Les grossistes-répartiteurs, qui achètent les médicaments aux laboratoires, les stockent et les vendent aux pharmacies, ont ainsi des obligations de service public. Ils doivent disposer d'un assortiment suffisant de médicaments et être capables de livrer les pharmacies en 24 heures, et disposer de deux semaines de stocks minimum. Certains achètent même des médicaments moins chers en France et les revendent ensuite à meilleurs prix au sein de l'Union européenne. En 2018, l'ANSM a sanctionné cinq grossistes-répartiteurs, pour un montant total de 480 500 euros. Pour éviter les pénuries, les industriels aussi sont tenus de posséder des stocks de sécurité. La loi de financement de la Sécurité sociale 2020, adoptée le 27 décembre 2019 par le Parlement, leur a imposé de nouvelles obligations. Parmi celles-ci, l'obligation de constituer quatre mois de stocks. En cas de pénurie de médicaments à intérêt thérapeutique majeur, les entreprises défaillantes ont l'obligation d'importer à leurs frais des alternatives thérapeutiques. En cas de manquement, des sanctions financières sont prévues. Reste que le décret d'application concernant les stocks n'est toujours pas paru. Et le projet de décret n'évoque plus que deux mois de stock maximal, à la satisfaction du syndicat patronal, le Leem.

C. J.

des pharmacies connectées au système d'alerte DP-rupture. Pour sa part, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) se focalise uniquement sur les ruptures de stock des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM). Il s'agit des médicaments pour lesquels une interruption de traitement pourrait mettre en jeu le pronostic vital des patients, représenter une perte de chance de guérison importante ou ceux pour lesquels il n'existe pas d'alternatives en quantité. En 2019, l'ANSM a relevé 1499 médicaments essentiels en difficulté ou rupture d'approvisionnement, soit trente-quatre fois plus qu'en 2008 (quarante-quatre ruptures). Pour la moitié d'entre eux, la carence a duré plus de deux mois.

Il n'existe parfois aucun traitement de substitution

Les raisons de ces pénuries sont multiples. Mais la première des explications est financière et liée à une stratégie industrielle. « *Ces pénuries ne touchent pas les très chères innovations thérapeutiques mais des médicaments peu coûteux qui, bien qu'anciens et tombés dans le domaine public, constituent toujours l'essentiel de la pharmacopée* », souligne un collectif de médecins hospitaliers dans une tribune publiée mi-août dans le JDD. « *Cela fait plus de vingt-cinq ans que la France, comme d'autres, a fait le choix de la rentabilité maximale en supprimant des usines et des emplois prétendument trop chers et en allant sur l'Asie, au détriment de notre indépendance sanitaire* », explique Brahim Aniba, secrétaire de la branche industrie à la fédération FO-Pharmacie. Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale, dénonce lui aussi un élément de la « *marchandisation de la santé* » : « À



chaque crise sanitaire, on se rend compte de notre dépendance pour des raisons économiques et de rentabilité, c'est du capitalisme pur et dur. »

En France, les médicaments génériques ont été introduits au milieu des années 1990. Ils concernent les molécules dont le brevet est tombé dans le domaine public, au bout de vingt ans. L'Assurance maladie a choisi de baisser leur prix pour permettre de financer les nouveaux médicaments, plus coûteux. En réaction, les laboratoires ont massivement morcelé et sous-traité à l'étranger la production des médicaments qui n'étaient pas assez rentables... quand ils ne l'ont tout simplement pas arrêtée. Or il s'agit souvent de traitements qui ont fait leurs preuves, et pour lesquels il n'existe parfois aucun traitement de substitution. Sous-traiter leur permet également d'échapper à des contraintes environnementales de production.

Un marché en hausse de 6% par an

Aujourd'hui, 60% à 80% des principes actifs pharmaceutiques, molécules essentielles à la fabrication d'un médicament,

Suite en page 14

Pénurie de médicaments : une course à la rentabilité au mépris de la santé

Suite de la page 13

sont produits en Inde et en Chine. Selon le magazine *Science et Vie*, seuls 22% des médicaments remboursés en France y sont produits. Ce taux tombe à 17% pour les principaux médicaments utilisés à l'hôpital et à 2% pour les anticancéreux.

Pour de nombreuses molécules, il n'existe plus que deux ou trois fournisseurs mondiaux, voire un seul. La production se faisant à flux tendu pour économiser sur les stocks, le moindre incident chez un fournisseur ou le manque de matières premières peut mener à la paralysie de la chaîne de production. Les produits injectables, pour lesquels le processus de fabrication est plus complexe, sont particulièrement exposés. « *Il existe des écarts importants de qualité, ajoute Brahim Aniba. En cas de problème, un blocage par les autorités peut entraîner une pénurie de plusieurs mois.* »

Autre source de tensions sur le marché, la demande mondiale en médicaments augmente plus vite que l'offre. Avec la modernisation des systèmes de santé dans les pays émergents, et notamment en Chine, le marché est en croissance de 6% par an. Lors de la pandémie de Covid-19, la demande des mêmes médicaments ayant augmenté partout dans le monde, le système a atteint ses limites. Enfin, certaines pénuries s'expliquent par le fait que certains médicaments étant vendus plus cher à l'étranger qu'en France, les laboratoires peuvent faire le choix de servir en priorité les marchés les plus rémunérateurs.

Mi-septembre, la Ligue nationale contre le cancer a lancé l'alerte sur la pénurie d'anticancéreux. Elle a notamment réclamé des sanctions financières contre les laboratoires qui n'assureraient pas leur approvisionnement.

Clarisse Josselin

Dans sa course aux profits, Sanofi veut externaliser la fabrication des molécules

Dans la lignée de l'exécutif qui s'est engagé à réduire la dépendance sanitaire de la France, Sanofi a annoncé en février sa volonté de créer un leader européen des principes actifs pharmaceutiques (API). Cette nouvelle société autonome rassemblera les activités commerciales et de développement d'API de Sanofi et six de ses sites européens de fabrication. Deux d'entre eux sont situés en France, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) et Vertolaye (Puy-de-Dôme). La future entreprise, dont le siège sera situé en France, comptera 3100 salariés. Sanofi souhaite ne conserver que 30% des actions de la structure. La Banque publique d'investissement (BPI France) pourrait également entrer au capital. Des discussions auraient également été engagées avec des investisseurs institutionnels en Allemagne et en France, selon l'agence Reuters.

Les organisations syndicales seront consultées sur ce projet fin 2020. Si l'objectif affiché est d'assurer une plus grande stabilité dans l'approvisionnement des médicaments en Europe, il s'agit aussi pour Sanofi de capter un marché en croissance de 6%. Le géant pharmaceutique anticipe un chiffre d'affaires entre un et deux milliards d'euros.

Sanofi viserait un lancement dès 2021. Il s'engagera à s'approvisionner durant cinq ans renouvelables auprès de la structure. « *Cela fait 1100 salariés français qui ne seront plus chez Sanofi, dénonce Brahim Aniba. Et que se passera-t-il pour la*

structure au bout des cinq ans? On ne sait rien et les salariés sont dans le doute. Pour Sanofi, il n'y avait pas de meilleure fenêtre de tir. Ils arrivent en pleine pénurie, ils jouent sur l'effet d'annonce, mais tout est fait dans un intérêt financier. »

1000 emplois supprimés en France

En parallèle, le géant pharmaceutique français poursuit son vaste plan de réorganisation annoncé fin 2019. Il doit lui permettre d'économiser 2 milliards d'euros et de dégager une marge opérationnelle de 30% d'ici à 2022. Dans ce cadre, Sanofi a annoncé l'arrêt de la recherche sur le diabète et les maladies cardiovasculaires. L'objectif est de se recentrer sur les activités les plus rentables. Le groupe a également dévoilé fin juin son intention de supprimer jusqu'à 1680 postes en Europe sur trois ans, dont un millier en France. Toutes les divisions du groupe pourraient être concernées, à l'exception de la branche vaccins et de la filiale américaine Genzyme.

Deux semaines plus tôt, le P-DG de Sanofi avait profité d'une visite d'Emmanuel Macron sur le site Sanofi Pasteur de Marcy-l'Étoile pour annoncer 610 millions d'euros d'investissement avec l'installation d'un nouveau centre de recherche et développement et la construction d'une nouvelle usine de vaccins près de Lyon. De quoi sécuriser sa place dans la juteuse course au vaccin contre la Covid-19.

C. J.

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



FMI : le maintien des pays pauvres dans la spirale de l'endettement

Le Fonds monétaire international (FMI) annonce, dans le cadre de la pandémie, une aide d'urgence à vingt-huit pays pauvres, après vingt-cinq autres en avril. Mais ces aides sont loin de constituer un acte gratuit.

Les aides annoncées en octobre par le FMI pour vingt-huit pays pauvres émanent du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, (ARC, avec des pays contributeurs comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon, la Chine...). Et, situation ubuesque, ces aides leur serviront à rembourser le FMI et à « *dé-gager leurs maigres ressources pour leurs efforts en matière d'urgence médicale et d'aide* ». L'ARC, explique encore le FMI (regroupant 189 pays), fournit une aide aux « *membres les plus pauvres et les plus vulnérables pour couvrir leurs dettes envers le FMI pendant une phase initiale au cours des six prochains mois* ». L'organisme onusien envisage que des « *dons* », pour un montant total de 959 millions de dollars, soient accordés à des pays pauvres, pour une période de deux ans, jusqu'à mi-avril 2022. Les contraintes d'austérité budgétaire imposées depuis des années par le FMI, soumettant, en échange de prêts, ces pays à des réformes structurelles qui assèchent leurs capacités de dépenses publiques, ne semblent donc pas appelées à disparaître. En mai dernier, la Confédération syndicale internationale (CSI) invitait le FMI ainsi que la Banque mondiale à abandonner le système des prêts assortis de conditions. Depuis, l'annulation de la dette des pays pauvres reste une arlésienne et seul un moratoire d'un an a été accordé par le FMI. De leur côté, début octobre les ministres des Finances du G20



© LIU JIEXIN/HUAREA

ont décidé de prolonger jusqu'en juin – voire jusqu'à fin 2021 – le moratoire sur la dette des pays les plus pauvres. Sur 73 pays, 46 avaient demandé à en bénéficier. Pour l'instant, pour 2020, seuls 1,66% des paiements relatifs aux dettes ont été concernés par cette suspension. Les dettes contractées par les pays pauvres envers d'autres États, dont beaucoup appartiennent au G20, soit les plus riches, atteignaient l'an dernier 178 milliards de dollars.

L'Afrique au bord du précipice

En ce mois d'octobre, un rapport de la Banque mondiale souligne l'augmentation de 9,5% sur un an de la dette des pays les plus pauvres, à 744 milliards de dollars en 2019. Le FMI signale, lui, leur manque de moyens pour lutter contre la pandémie. Les États d'Afrique ont besoin, par exemple, de 1200 milliards d'ici à 2023. Pour l'instant, « *les engagements des prêteurs bilatéraux officiels et des institutions internationales*

couvrent moins d'un quart des besoins prévus », constate le FMI, précisant qu'en Afrique le revenu des ménages pourrait reculer de 12% cette année et 43 millions de personnes supplémentaires pourraient tomber dans l'extrême pauvreté. Pour l'organisation caritative Oxfam International il est « *nécessaire* » d'annuler les paiements de la dette, sinon « *le tsunami qui s'emparera de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde ne sera que retardé, les laissant dans l'incapacité de se permettre d'investir dans la santé et la sécurité sociale* ». Pour aller vers la « *reprise* », conseille le FMI, tous les États doivent accélérer leurs investissements publics, ce qui entraînerait des investissements de la part du privé, doperait la croissance et créerait des emplois. Les pays pauvres sont toutefois invités à la prudence car, explique sans rire le FMI, ils n'ont « *pas accès à un financement illimité* ». On pourrait même les croire condamnés au cercle vicieux du remboursement de leurs dettes.

Valérie Forgeront

Séгур de la santé : FO demande son extension au-delà de l'hospitalière

FO-SPSS, qui participe aux groupes de travail pour la revalorisation des carrières à l'hôpital, bataille aussi pour que le Ségur concerne d'autres agents publics et des salariés de la santé privée.

L'accord du Ségur de la santé, que FO-SPSS a signé en juillet, acte nombre de mesures, notamment l'augmentation de 183 euros (dont 90 euros versés en septembre ou en octobre, avec rétroactivité). Une récente étude de l'Insee portant sur les salaires dans l'hospitalière en 2018 montre, s'il le fallait, combien la revendication salariale des hospitaliers était légitime, eux qui pour se faire entendre du gouvernement ont multiplié les actions pendant plus d'un an en amont de la crise sanitaire. « *Le salaire net moyen diminue en moyenne de 1% en euros constants* » dans l'hospitalière en 2018, indique l'Insee. Pour les fonctionnaires, la diminution est de 1,2%, pour les contractuels le recul est de 0,6% « *principalement en raison du fort recul du nombre de contrats aidés, moins rémunérés* ». Les mesures obtenues au cours du Ségur participent donc, du moins en partie, à rectifier cette situation. Lors du récent CCN de FO, le secrétaire général de FO-SPSS, Didier Birig, soulignait que le Ségur induira « *beaucoup plus que les 7,6 milliards d'euros mis sur la table* » pour l'instant par le gouvernement.

Sans réponse aux revendications... en grève le 5 novembre!

Les augmentations pour les personnels vont « *de 9% à 19%* », et en tenant compte des améliorations à venir, au final « *on sera au-dessus de 300 euros d'augmentation* », la revendication initiale de FO-SPSS. La fédération participe donc actuellement à la construction de ces améliorations au sein des groupes de travail prévus dans le cadre du suivi de l'accord. Les travaux portent notamment sur les grilles, mais pas que. FO a aussi obtenu que des négociations s'ouvrent (le 12 octobre) sur l'extension du Ségur aux agents des établissements sociaux et des services médico-sociaux de l'hospitalière. Toutefois, souligne la fédération, « *pour ces structures dans la fonction publique territoriale, de l'État et du secteur privé lucratif et non lucratif (...) l'urgence est de construire le rapport de force pour qu'enfin l'ensemble des exclus du Ségur puisse bénéficier également de toutes les revalorisations sur les salaires et les carrières, comme ceux de la fonction publique hospitalière* ». Et, prévient FO-SPSS, si « *les réponses apportées par le gouvernement ne répondent pas* » aux revendications, elle appellera à une journée de grève et de manifestation le 5 novembre.

Valérie Forgeront

LE CHIFFRE

2,8 %

L'emploi salarié a reculé de 2,8% sur les six premiers mois de l'année 2020, soit 715 000 emplois, une « *baisse d'une ampleur inédite* », selon des chiffres dévoilés par l'Insee début octobre. Cet emploi salarié risque encore de baisser d'ici à fin décembre, mais « *plus modérément* », précisait l'institut. Le taux de chômage atteindrait, lui, 9,7% de la population active à la fin de l'année, soit une augmentation de 1,6 point en 2020. Près d'un actif sur dix serait ainsi au chômage, avec des chiffres bien plus élevés dans certains secteurs particulièrement impactés par la crise, tels que le transport de voyageurs, l'aéronautique, les activités culturelles, les loisirs, l'hébergement-restauration et le tourisme. Et quoique déjà inquiétantes, ces estimations ont été effectuées avant l'accroissement de la reprise de la pandémie... Dans cette même note de conjoncture, l'Insee souligne que l'activité a davantage diminué (avec un PIB à -5,9% au premier trimestre et -13,8% au second) que l'emploi salarié. « *Cette relative résistance de l'emploi s'expliquerait par une importante rétention de main-d'œuvre de la part des employeurs, permise en premier lieu par le dispositif d'activité partielle.* » **Michel Pourcelot**

LE MOT

Reprise

La reprise est-elle là? Le mot, qui signifie « *continuation de ce qui a été interrompu* », hante tous les discours. Utilisé dans le contexte économique actuel, il évoque le moteur d'une voiture qui reprendrait de la vitesse après un ralentissement. Mais qu'en est-il désormais alors que nombre de scénarios, notamment gouvernementaux, s'étaient fondés sur un redémarrage post-Covid? Aujourd'hui, on serait plus proche de la décélération, voire du patinage, que de l'accélération. Quant à l'emploi salarié, il a reculé au deuxième trimestre 2020, indiquait l'Insee début octobre, chiffrant la perte moyenne d'activité à 19%. L'institut, qui avait prévu une croissance de 1% du PIB au dernier trimestre, évoque désormais « *le risque d'une pause, voire d'une rechute* », avec un pouvoir d'achat des ménages en baisse (de 1% en moyenne) et un taux de chômage « *bondissant* » au troisième trimestre pour atteindre « *9,7% en fin d'année* ». Et d'ajouter : « *Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre* », et au final une récession de 9% pour 2020. En fait de reprise, ce sont de nouvelles et douloureuses contractions qui se produisent sans que l'on sache ce qui en sortira.

M. P.



CFMS : « FO pionnière dans la formation en ligne »

Le secteur formation des militants l'avait annoncé, mission accomplie : la plate-forme confédérale en ligne ouvrira en novembre. FO est la première confédération à proposer ce nouvel outil numérique. Une vraie complémentarité aux stages déjà organisés en présentiel par le CFMS. Un vrai plus pour syndiquer.

« **D**epuis mars dernier 300 stages (découverte, CSE, CSSCT, négociation...) ont dû être annulés sur les 800 qui étaient prévus pour 2020 et qui devaient accueillir au total quelque 16000 stagiaires. Les vingt-cinq animateurs-formateurs du CFMS se sont retrouvés au chômage partiel et les deux tiers du service formation étaient, par la force des choses, à l'arrêt aussi », indique Rachèle Barrion, la secrétaire confédérale chargée du Centre de formation des militants syndicalistes de FO. « Il était impossible

d'organiser des stages par visioconférence, le travail de formation ne se prêtant pas à ce mode distanciel », ajoute-t-elle. Pour autant, la période de confinement n'a pas rimé avec farniente pour ce secteur confédéral. Celui-ci a même été très actif, et le résultat de ce travail se voit aujourd'hui. « Le confinement a été finalement un mal pour un bien. Nous en avons profité pour préparer la reprise et accélérer la conception d'un support de formation, nouveau et complémentaire du traditionnel présentiel ». La plate-forme FO en ligne était née. Un clip vidéo explicatif sur ce support « simple et accessible » du CFMS, visant à « former les militants de demain », est à retrouver sur le site de la confédération, il est visible aussi sur You Tube. Si la formation est « dans l'ADN de FO depuis 1948 », cela n'est pas incompatible avec l'utilisation des technologies du XXI^e siècle.

Une formation complémentaire, accessible et gratuite

La plate-forme sera ouverte, aux adhérents FO, début novembre. S'y inscrire se fera via une connexion sur e-FO.



© F. BLANC

En quoi consistera-t-elle et qu'y trouvera-t-on? Cet outil moderne « qui ne sera pas du distanciel », tient à préciser Rachèle Barrion, apportera une mine d'informations. Le premier « stage » déjà conçu (avec des dotations de la CNAMTS et de l'AFIP) est consacré au domaine de la santé, sécurité et prévention, et nécessitera pour le stagiaire deux fois deux heures de connexion. Organisé par chapitres et comptant des textes d'information, notamment de la législation mais aussi des quiz, des exercices, entre autres à travers des vidéos..., cette formation numérique gratuite – instructive mais aussi ludique tout en restant très sérieuse – « permet au stagiaire de cheminer lui-même » dans sa connaissance, indique la secrétaire confédérale. La conception d'un tel stage numérique a nécessité un travail impor-

tant, mené à bien. C'est un motif de fierté, se réjouit Rachèle Barrion, soulignant que « FO est la première organisation syndicale à faire de la formation en ligne ». Une autre formation numérique à destination des conseillers prud'homaux est prévue. Début 2021, deux stages devraient aussi voir le jour, l'un dédié au conseiller du salarié, l'autre au trésorier de syndicat. Le secteur du CFMS a par ailleurs programmé six dates de visioconférences avec les unions départementales afin d'expliquer l'arrivée de la digitalisation, permettant l'inscription en ligne aux stages numériques disponibles sur la plate-forme, mais aussi la dématérialisation de l'inscription aux stages réalisés en présentiel dans les UD.

Valérie Forgeront

Retrouvez l'actualité du CFMS sur : force-ouvriere.fr/_cfms_



Élections TPE : FO aux côtés des salariés du notariat

Les élections professionnelles dans les entreprises de moins de 11 salariés se dérouleront dans trois mois. Près d'un tiers des personnels des études notariales seront appelés aux urnes. Coup de projecteur sur un secteur méconnu mais en pleine expansion, où FO est majoritaire.

Le notariat en France c'est 6 500 études, près de 15 000 notaires et 60 000 salariés : Clercs de notaire, formalistes, secrétaires, réceptionnistes, comptables-taxateurs... Environ 18 000 salariés travaillent dans des études de moins de 11 salariés (TPE). Le clerc, collaborateur du notaire, est un technicien du droit qui est chargé de rédiger les actes (dossiers de succession, ventes immobilières...) mais peut aussi recevoir la clientèle ou récolter les signatures.

La fédération générale des Clercs et employés de notaire FGCEN-FO est la première organisation syndicale dans la profession, avec 34% des voix aux élections professionnelles. Elle défend les salariés depuis des générations puisqu'elle a tenu sa première AG en... 1927! C'est elle qui a créé la caisse de retraite des Clercs CR-PCN, « une caisse excédentaire et qui s'autofinance », souligne Serge Baumann, vice-président FGCEN-FO. FO est aussi à l'origine de la mutuelle MCEN, de l'institut paritaire de formation professionnelle Inafon, ainsi que des comités mixtes ou œuvres sociales. Ces dernières sont financées par

des cotisations patronales et permettent, en l'absence de comité d'entreprise dans les études de petite taille, de verser des aides exceptionnelles aux salariés.

Progression sociale et salariale

Les principales revendications de FO pour ces professions concernent la progression sociale et salariale, les conditions de travail et la rémunération. L'une des difficultés pour le syndicat est d'entrer en contact avec les salariés des TPE. « *Même s'ils sont en burn-out, quand ils travaillent dans une petite étude de trois ou quatre personnes à l'esprit paternaliste, ils ont parfois peur de nous appeler*, déplore Serge Baumann. *Mais nous pouvons les aider.* »

Beaucoup de Clercs sont en surcharge de travail. Le secteur peine à recruter, un dynamisme en partie dû à l'essor de l'immobilier. « *Les écoles et l'université ne suffisent plus à répondre à la demande*, ajoute-t-il. *Nous ne sommes pas contre la mise en place de l'apprentissage, mais deux ans de formation ça ne suffit pas. Pour donner envie de venir aux jeunes, il faut aussi un plan de carrière et une*



progression sociale à la clé, avec des formations certifiantes et qualifiantes. » Pour l'avenir, le militant FO redoute une évolution vers des études uniquement composées d'un notaire et de petites mains. La FGCEN-FO s'est ainsi battue contre la création du notaire salarié, « un être hybride » qui tout doucement prend la place des Clercs de notaire habili-

tés, échelon le plus élevé de la profession.

FO milite aussi dans les instances paritaires pour des salaires en adéquation avec le chiffre d'affaires des notaires. « *Les années de vaches grasses, proposer une augmentation de 1%, c'est inadmissible, on ne signe pas* », ajoute-t-il.

Clarisse Josselin

DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021 : VOTEZ FO

Les élections dans les très petites entreprises (TPE) de moins de 11 salariés se dérouleront du 22 mars au 4 avril 2021. En ajoutant les salariés du particulier employeur, près de 4,5 millions de personnes sont appelées à voter pour choisir leurs représentants. Les résultats de ce scrutin, organisé sur sigle, sont pris en compte pour le calcul de la représentativité syndicale. Pour informer ces salariés souvent isolés, FO a mis en place, depuis plusieurs années, un site Internet dédié (www.info-tpe.fr) qui comporte beaucoup de réponses sur les questions de droit, d'emploi, les conditions de travail et les salaires.

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr

Utilisateurs de VTC : bien connaître vos droits

Les VTC sont désormais très prisés, notamment dans les grandes villes. Mais les utilisateurs doivent savoir que nombre d'éléments de la réglementation à laquelle sont soumis ces véhicules de tourisme avec chauffeur diffèrent de celle appliquée aux taxis.

Un véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) est un véhicule de moins de six ans proposant des courses à titre onéreux afin de transporter jusqu'à huit passagers. Contrairement au taxi, un VTC a interdiction de stationner ou de circuler, en faisant des maraudes, à la recherche d'un client. Aussi, si vous voulez emprunter ses services, vous devez nécessairement effectuer une réservation préalable sur une plate-forme existante grâce à une application ou via une connexion à un site. Comme précisé précédemment, toute course doit faire l'objet

d'une réservation préalable. Une fois votre réservation passée par le biais d'une plate-forme en ligne, vous recevez une confirmation indiquant le lieu et l'heure de prise en charge, ainsi que des éléments vous permettant d'identifier votre véhicule avec chauffeur tels que : le numéro d'immatriculation du véhicule, la marque et le modèle du véhicule, une photographie du chauffeur.

Au-delà de 25 euros, une facture est obligatoire

Contrairement aux tarifs des taxis, qui sont réglementés par arrêté préfectoral, ceux

des VTC sont librement fixés par la plate-forme à laquelle vous faites appel. Le tarif doit en revanche vous être indiqué au moment de la réservation et non à l'issue de la prestation! Si le montant de la course est égal ou supérieur à 25 euros TTC, la délivrance d'une facture, sur papier ou par voie électronique, est obligatoire. En cas de réclamation à la suite d'une course effectuée à bord d'un VTC, le premier réflexe à avoir est de saisir son service client afin d'aboutir à une résolution à l'amiable. Si cette démarche ne donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur à la consommation choisi par le prestataire de VTC, ou encore vous rapprocher de l'AFOC. À savoir encore : à l'aéroport, les VTC ne disposent pas d'autorisation de stationner, vous ne pouvez donc pas en trouver un inopinément. La seule solution est de le réserver en amont. Le VTC est alors autorisé à vous attendre au point de rendez-vous prévu durant une heure maximum.

Retrouvez l'AFOC sur : force-ouvriere.fr/consommation-

Véhicule ancien : son usure normale ne constitue pas un vice caché

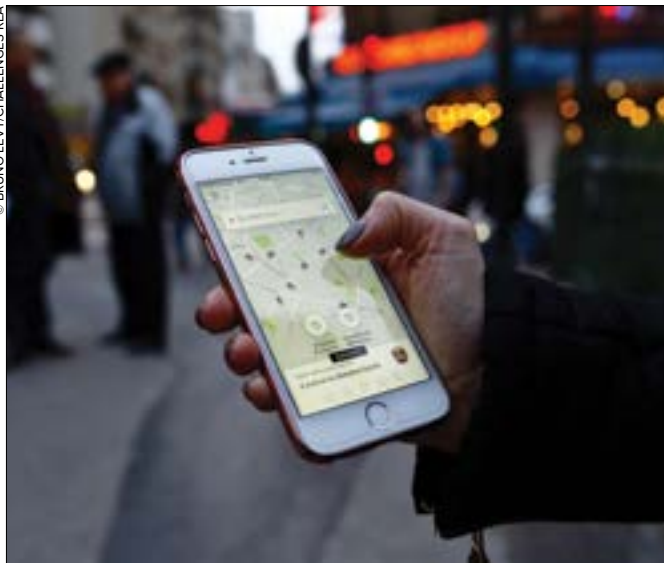
L'usure normale d'un véhicule ancien ne constitue pas un vice caché. C'est ce qu'a rappelé la Cour de cassation dans un arrêt du 20 mai dernier. Statuant dans une affaire où l'acquéreur d'un véhicule d'occasion, faisant état d'un kilométrage important et d'une certaine ancienneté (onze ans), a demandé au vendeur la nullité de la vente, la restitution du montant versé lors de l'achat et le remboursement des réparations, la Cour a rejeté la demande. Elle énonce que l'acheteur ne rapporte pas la preuve d'une usure anormale du véhicule.

UNE USURE EXCEPTIONNELLE À PROUVER

Les défaillances constatées par un second contrôle technique concernaient pourtant les organes de sécurité, mais l'acquéreur devait s'attendre à de tels défauts, le véhicule automobile n'étant pas récent. La Cour de cassation rappelle que lorsque l'on achète un véhicule qui présente une certaine ancienneté, on peut s'attendre à des désordres. Il faut prouver que les défauts constatés font état d'une usure exceptionnelle, sinon la garantie des vices cachés ne s'applique pas.

Textes de référence :

- arrêt de la Cour de cassation en date du 20 mai 2020;
- article 1641 du code civil.



© BRUNO LEVY/CHALLENGES-REA



L'IRES : un outil de poids et de choix pour FO

L'IRES n'est pas un simple « think tank » d'analyse géopolitique, économique, sociale. Il s'agit d'un lieu de réflexion fondamentale sur l'expertise économique et sociale dont les syndicats sont l'ossature.

Le 25 juin dernier, c'est Éric Peres, secrétaire général de FO-Cadres, qui en a pris la présidence tournante. L'IRES a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives et avec le concours du gouvernement. FO et cinq autres organisations le gèrent en commun. Son conseil d'administration est composé de neuf syndicalistes, neuf universitaires et quatre représentants du Premier ministre. Son bureau regroupe six syndicalistes. La confédération FO y est représentée par Éric Peres, l'actuel président, Sébastien Dupuch et Philippe Guimard.

« L'IRES est plus qu'un centre de recherche, c'est également une agence de soutien aux efforts de recherche de chaque confédération syndicale. Pour FO, c'est un outil au service de la connais-

sance du monde du travail, pour le monde du travail », souligne Éric Peres.

Le travail de FO et ses retombées

Philippe Guimard, assistant confédéral au secteur économique et conseiller technique à l'IRES depuis deux ans, explique le travail réalisé par l'institut de recherches économiques et sociales et son intérêt : « Nous avons un droit de regard sur le choix des thématiques et nous participons au choix du programme scientifique de même qu'aux orientations générales des travaux. » C'est ainsi que FO et les autres centrales syndicales sont actuellement focalisées sur la crise sanitaire et ses effets dévastateurs sur le monde du travail. Le prochain numéro de la *Chronique internationale de l'IRES* portera d'ailleurs

sur la gestion sanitaire de la crise de la Covid-19 dans le monde.

Philippe Guimard participe à des réunions, tous les mardis, pour suivre au plus près les travaux en cours, avec l'ensemble des chercheurs, cela afin que ces derniers gardent une approche syndicale des sujets traités. En amont, les membres FO de l'IRES définissent les sujets et grâce au budget qui leur est alloué, ils commandent les études à des chercheurs de l'institut ou à des universitaires extérieurs. Puis ils agissent comme un comité de lecture, discutant de la forme et du fond des articles. « Il faut parfois apporter davantage de pédagogie pour nos lecteurs et ne jamais oublier le regard syndical », précise Philippe Guimard. Par les informations précieuses qu'il apporte, tout ce travail donne matière à réflexion aux militants FO. C'est un outil au service des revendications qui permet d'être encore plus pointu lors de négociations. Bref, la participation de FO aux travaux de l'IRES apporte un trésor de savoirs au service de toute l'organisation.

Christophe Chiclet

Bernard Mourgues nous a quittés

Nous avons appris avec tristesse le décès le 13 octobre, à l'âge de 91 ans, de Bernard Mourgues, ancien secrétaire confédéral et qui fut aussi secrétaire général de la fédération de la métallurgie de 1973 à 1982. Né au cœur du bassin sidérurgique lorrain, il avait commencé à militer en 1946, dès son entrée comme ouvrier à la Société des hauts-fourneaux de la Chiers, à Longwy, où son père travaillait aussi. Un an plus tard, en décembre 1947, il quittait, comme lui, la CGT pour prendre part à la fondation du syndicat FO dont il deviendra le secrétaire en 1961. Bernard Mourgues, qui sera ensuite secrétaire général de l'UD de Meurthe-et-Moselle à Nancy, était un spécialiste et ardent défenseur du secteur de la sidérurgie. Le militant qui avait participé à la négociation de nombreux accords de la métallurgie, avait également œuvré au niveau européen et international. La confédération présente ses plus sincères et fraternelles condoléances à sa famille et à ses proches.



© G. DUCROT

Une récente recherche de FO au sein de l'IRES

Face à la crise sanitaire de la Covid-19 et toutes ses conséquences, FO avait demandé au chercheur Bruno Tinel de rédiger une étude. Elle a été publiée en juin 2020 et s'intitule : « Les infortunes de l'austérité. Réhabiliter la dépense publique pour retrouver la prospérité, tendre vers la justice sociale et préparer l'avenir ».

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

D.R.



Charles, un infirmier qui conjugue passion du métier et revendications

Charles Laborderie exerce au service de réanimation des urgences de l'hôpital de la Timone à Marseille. Son engagement syndical à FO s'est concrétisé pendant la crise sanitaire.

Infirmier, il ne l'est pas devenu par hasard. Pour Charles Laborderie, 30 ans, c'était une vocation. Bac scientifique en poche, le Marseillais fera ses trois ans d'études à l'école Sainte-Marguerite, l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de la cité phocéenne. Depuis sept ans il est infirmier, exerçant au service réanimation des urgences du centre hospitalier de la Timone (4 706 agents, 1023 médecins), un des établissements de l'AP-HM, l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille. La crise sanitaire, il connaît. La tension dans les hôpitaux, aussi. Ainsi, explique-t-il, lors du deuxième week-end d'octobre, « dans les différents services de réa de la région, il ne restait qu'une place disponible pour six patients qui attendaient ». Charles craint une « grande fatigue des personnels car pour ce nouvel épisode de crise, nous savons que nous ne recevrons pas de renfort, les hôpitaux devant tous faire face à l'épidémie ». Dans son service qui compte dix lits de réa, un lit de déchochage et onze de soins continus, cette dernière unité a été transformée en réa « pour faire face à l'épidémie ». Entre les équipes de jour et de nuit, le service compte

au total une cinquantaine d'infirmiers. Il y a régulièrement des départs « car le rythme de travail, la pression quotidienne sont épuisants du fait d'une charge de travail qui augmente sans cesse. Les agents passent deux, trois ans dans le service puis s'en vont ». Le quotidien d'un infirmier, déplore Charles, c'est de faire aussi « beaucoup de paperasse. Et il faut être laborantin, secrétaire... On a donc moins de temps pour les patients ». Le problème est tel qu'en 2015 le service a créé trois postes de « médiatrices administratives », des aides-soignantes ont été formées pour gérer les appels téléphoniques, les dossiers d'entrée et de sortie des patients...

« On attend beaucoup du Ségur »

Actuellement, les personnels du service demandent la création, au minimum, d'un à deux postes d'infirmiers car « s'il y a eu des arrivées ces derniers temps, il y a eu autant de départs », souligne Charles qui, en amont de la crise, a participé aux actions de protestation des hospitaliers et qui l'été dernier a pris sa carte à

FO, syndicat leader à la Timone. « Je veux être informé et m'engager, participer à améliorer les choses dans l'hôpital. » Déjà l'accord Ségur, signé en juillet, notamment par FO, et assorti d'un suivi « est porteur d'espoir. On en attend beaucoup, qu'il soit à la hauteur d'une situation hospitalière qu'il faut changer », indique l'infirmier qui perçoit un salaire net, pour le service de jour, variant de 1750 à 2000 euros. Pour le travail de nuit, « de 18h30 à 7h30, on ne perçoit que 100 euros de plus par mois et toutes les heures ne sont pas considérées en heures de nuit », fulmine-t-il, ravi que le Ségur se préoccupe de ce dossier. Charles attend la fiche de paie d'octobre avec la première partie de l'augmentation obtenue au Ségur. « Percevoir bientôt 183 euros de plus par mois, c'est déjà une petite victoire », mais, appuie-t-il, qui ne peut faire oublier le problème des effectifs, des carrières... « Il faut réaffecter du personnel à tous les niveaux de l'hôpital. On fixe des objectifs aux hôpitaux? Alors il faut savoir qu'il faut du personnel pour les remplir et savoir aussi que nous, nous sommes d'abord là pour soigner! »

Valérie Forgeront

L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**u'est-ce que le gouvernement général veut faire ? Il veut nous faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières... »

«**P**ourquoi ? Parce que le gouvernement a besoin de nous pour faire passer dans un monde où il n'y a plus de frontières, où il n'y a plus de frontières... »



Équipe mobilisation des salariés privés



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin
d'abonnement